

PERS. 497	
DIRECTION DU PERSONNEL	
Manuel Pratique : 143 Suite Pers. 567	
21 décembre 1966	

Objet : Classement des Éclusiers et Aides Éclusiers des Usines Hydrauliques.

Nous vous donnons ci-dessous, après avis de la Commission Supérieure Nationale du Personnel les classements et définitions des fonctions des Éclusiers et Aides Éclusiers des Usines Hydrauliques.

Ces agents ont pour tâches de :

- recevoir les avis de mouvements des bateaux (généralement depuis les autres écluses),
- repérer et identifier les bateaux qui arrivent, rechercher leurs caractéristiques dans les registres d'identification,
- choisir le sas et la position des bateaux dans celui-ci, afin d'utiliser au mieux sa capacité sans enfreindre les priorités qui peuvent exister,
- autoriser l'entrée dans le sas, vérifier que les portes d'écluses restent libres après les amarrages des bateaux,
- provoquer les fermetures des portes et les ouvertures des vannes d'admission ou de vidange. Ouvrir les portes de sortie en fin d'opération.
- signaler éventuellement les départs aux écluses suivantes,
- tenir le registre de passage des bateaux,
- éventuellement, être appelés à participer aux travaux d'entretien.

I. - ÉCLUSIERS

Ces agents, qui veillent au respect des règlements de navigation, sont assermentés. Ils constatent les infractions et fournissent les éléments du rapport à établir en cas d'accident.

Ils dirigent le contrôle de l'ensemble des manoeuvres à effectuer pour assurer l'écoulement rapide du trafic dans les meilleures conditions, compte tenu des sujétions d'exploitation.

Aux écluses modernisées, c'est-à-dire où les commandes sont semi-automatiques, l'Éclusier assure seul, depuis une passerelle de commandement, l'écoulement du trafic. Des appareils de télévision le renseignent sur la position des bateaux et des dispositifs infra-rouge verrouillent les chaînes d'automatisme lorsque les portes amont des écluses ne sont pas libres.

Éclusier 2e degré - Catégorie 5

Agent qui assume ces fonctions dans une écluse à deux sas et à commande automatique centralisée, sans le concours d'un Aide-Éclusier.

Éclusier 1er degré - Catégorie 4

Agent chargé, avec un Aide-Éclusier, de l'exploitation d'une écluse à deux sas ou, sans le concours d'un Aide-Éclusier, d'une écluse à un sas.

II. - AIDE-ÉCLUSIER - Catégorie 3

Agent chargé d'assister l'éclusier dans l'accomplissement de ses tâches et en particulier d'exécuter les manoeuvres qui lui sont ordonnées.